

Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'APE

Association des Parents d'Elèves et amis du conservatoire

Date: 26 janvier 2019 de 9 heures à 12 heures

Etaient présents : BELABAS PLOUGONVEN Nadia, BERLAND Jean-Louis, BLANCHARD Marine, BOURDAUD Ghislaine, BRUGEL Christophe, CHIBA Keiko, DASPREZ Marie Nicolle, DUPUY Céline, DUVAL Denis, FLANDRIN Catherine, MATHE Pauline,

Procuration et Excuses des familles : LONDONO-YONNET, famille ANH-TON, famille KELFAOUI, MAAG Loreta, GANDEMER Sophie, PONCY Odile

Bilan Moral présenté par le président Christophe BRUGEL

Les permanences

Elles sont assurées par 2 bénévoles et le président

- **les mercredis matin de 10h à 12h** de la rentrée scolaire jusqu'à la Toussaint.
- **les mercredis après-midi de 14h à 18h** toute l'année durant les périodes scolaires.
- **le samedi matin :** le président assure quelques permanences de 10h à 12h en début d'année

Développement du site internet et de la communication via les réseaux sociaux

Mise à jour et animation du site web (public). Groupe Whatsapp (inscrits au conservatoire). Lancement de Twitter (public), Instagram (public) et Facebook (page et diffusion dans les groupes de St Michel). Cartes et marque portes distribués en début d'année avec les liens vers tout cela.

Le taux de fréquentation du site Internet a augmenté de 20% entre 2017 et 2018.

Ces différents sites permettent aux utilisateurs, à la municipalité et aux Saint-Michellois d'avoir des informations sur les activités de l'APE (locations, commandes, permanences ...) et sur les événements musicaux ayant lieu sur la ville et les environs, les actualités des professeurs artistes qui le souhaitent et toutes les propositions du conservatoire (auditions, concerts, ...) toujours en entrée libre.

Ils permettent également d'alerter sélectivement ou globalement des démarches et actions de l'APE et des dysfonctionnements au sein du Conservatoire.

Les instruments

- Location de 45 instruments.
- Location-vente d'une flûte traversière.

Cette procédure est exceptionnelle et réservée aux adhérents inscrits depuis au moins deux ans à l'A.P.E.

- Entretien et réparation des instruments :
 - Révision des flûtes traversières tous les 2 ou 3 ans.
 - Réparation des instruments
 - Si l'instrument est trop ancien, l'APE remplace l'instrument.

Si l'instrument est détérioré par l'élève, les frais de réparations sont à la charge des parents, via leur assurance généralement.

Attention : c'est l'A.P.E. qui doit faire les demandes de réparations.

Durant la réparation l'A.P.E. procède au remplacement de l'instrument.

Décision : Reformuler sur le contrat de location, la conduite à suivre en cas de détérioration ou casse de l'instrument loué.

L'A.P.E. a un problème préoccupant pour stocker ses instruments qui sont actuellement rangés dans un local exigü, non chauffé ce qui n'est pas bénéfique pour les instruments.

Il serait souhaitable d'entreposer les instruments dans un local chauffé comme la parloir ou dans un autre local au même étage que la permanence.

Les livres de formation musicale

En début d'année, il y a encore eu des dysfonctionnements entre la demande des professeurs et les commandes faites par l'APE.

L'APE a cette année encore de nombreux manuels de formation musicale invendus. (Voir annexe bilan financier).

Pour que la vente de manuels soit plus fluide en début d'année, il serait souhaitable que la location des instruments et son renouvellement soient faits l'après-midi du mercredi et le samedi matin et que la permanence du mercredi matin soit réservée à la vente de manuels. Toutes les bonnes volontés pour aider sont les bienvenues.

Les partitions et le matériel

Grâce aux réseaux sociaux mis en place par l'APE, les professeurs et les usagers du conservatoire commencent à venir à la permanence pour acheter du petit matériel. (Cordes, Colophane, ...)

Décision : établir une liste du matériel que l'APE peut vendre aux usagers du conservatoire.

Donner à chaque professeur la liste du matériel qui concerne son instrument.

Bilan Financier présenté par la trésorière : Marie-Nicolle DASPRESZ

Voir en annexe les planches présentées à l'assemblée.

- **Les locations**

Elles sont réglées par les adhérents.

- **Les cotisations**

Tous les parents ou élèves du conservatoire de Saint Michel sur Orge (et de Ste Geneviève des Bois) sont membres de droit de l'association. Comme il s'agit de l'association des parents d'élèves et amis du conservatoire, les adhésions des sympathisants sont aussi acceptées. Ils auront accès aux services offerts par l'association.

- La cotisation de 8 € est encaissée au moment de la location de l'instrument.
- La cotisation de 3€ est plus difficile à gérer. Elle est normalement demandée au moment des commandes de partitions et d'achat de matériel, autres que livres de formation musicale et cahiers musicaux lignés.

Veiller à plus de vigilance pour l'appel à cotisation lors des commandes de partitions.

Décision : fermeture du compte chèque postal

Bilan de fonctionnement du conservatoire à date

Le conseil d'établissement du 12 décembre 2018

Le compte rendu diffusé par la mairie est très incomplet. La municipalité a refusé d'amender le compte rendu pour le rendre plus exhaustif

- Compte-Rendu du CE du 12/12//2017
- Brouillon du CRR reçu seulement le 8/2/2018 : En 1^{ère} lecture : Très incomplet !
- Refus de la ville d'amender le CRR pour le rendre plus exhaustif ! Courrier Mme Loumi (directrice générale adjointe des services de la mairie) du 26/3/2018

La gouvernance du conservatoire

A date de l'AG, le conservatoire n'a toujours pas de directeur (rice) ni pour la gestion administrative, ni pour la gestion pédagogique.

Marie Loumi a été mutée sur une autre municipalité sans qu'un nouveau directeur ait été recruté.

Il n'y a plus de décisionnaire pour organiser le conservatoire, arbitrer et choisir, prévenir et gérer les divergences inévitables entre les professeurs et entre les professeurs et les usagers du conservatoire

Cela impacte l'ambiance du conservatoire, la cohésion dans l'équipe enseignante, l'organisation des cours, des examens, des concerts de classes, les concerts et événements.

Quelques exemples donnés :

Le concert de Noël a été organisé par les professeurs et l'équipe administrative du conservatoire. Malgré une invitation diffusée par l'APE, aucun élu ne s'est déplacé pour ce concert ou n'a répondu à l'invitation mais le photographe de la ville était présent.

L'orchestre à Saint-Michel sur Orge est maintenant très réduit.

Il n'y a eu aucune directive en ce qui concerne

- Les modalités d'examens
- Les horaires du début d'année
- Les dates d'examens : qui décide des dates ?

La place du conservatoire

au sein de la politique culturelle et éducative de la ville

La municipalité de Sainte-Geneviève des Bois n'a pas souhaité reconduire la convention entre les conservatoires de SMO et de SGDB. Elle a nommé un directeur à temps complet. Désormais les habitants de SMO payeront le tarif extérieur sauf pour la classe de trompette. (Convention particulière).

On s'interroge sur le devenir des conventions en cours concernant les cours collectifs (ensemble et FM). De fait cette année des élèves inscrits à St Michel peuvent ou doivent suivre les cours à Ste Geneviève. Quelle sera la situation l'an prochain ?

L'enveloppe financière n'a pas été augmentée.

Le temps imparti à chaque professeur n'a pas été allongé

Questions diverses

- **Le changement d'adresse de l'APE** sera effectué auprès de la Sous-Préfecture de Palaiseau, le Siège Social étant domicilié au Conservatoire.
- **La réussite éducative** : la convention avec la réussite éducative a cessé.
- **L'auditorium** : Il serait nécessaire de mettre un chauffage et un éclairage suffisant pour que les répétitions, les auditions et les concerts se passent dans de bonnes conditions.
- **Dates d'examen** : il serait souhaitable d'éviter le week-end de l'Ascension.

Dans l'année seront étudiés

- La signature d'une convention avec la ville concernant la gestion par l'APE des instruments du conservatoire est envisagée. Les instruments resteraient propriété de la municipalité, l'APE bénéficierait de l'usufruit via les locations et effectuerait l'entretien des instruments.
- Une stratégie d'achat d'instruments afin de mieux gérer l'obsolescence du parc.
- Un service pour l'accession au service location/vente d'instruments (clause supplémentaire dans les statuts de l'association, rédaction d'un contrat type)

Le cabaret musical

Il aura lieu le 31 mars 2019 à l'Espace Culturel Baschet.

L'association est reconnue par la municipalité comme partenaire privilégié. Donc pour cet évènement, elle peut utiliser l'espace Baschet avec tout le matériel nécessaire (éclairage, son) sans contrepartie financière.

L'association s'occupe de l'installation de la salle, l'organisation et l'achat des boissons.

L'organisation de ce cabaret se fera lors d'une réunion ouverte à tous le samedi 16 février.

- La scène est ouverte à toutes personnes ayant 14 ans ou plus dans l'année.
- Il n'y a pas de thème, toute musique est acceptée.
- S'inscrire au secrétariat du conservatoire.
- Tout participant est invité à apporter un plat salé ou sucré.
- Pour qu'un groupe ne monopolise pas la scène, la prestation ne devra pas dépasser 1/4 d'heure

Bureau actuel :

- Président M Christophe BRUGEL
- Vice-Président M Michel MEHUL
- Trésorière Mme Marie-Nicolle DASPREZ
- Trésorier-Adjoint M Jean-Louis BERLAND
- Secrétaire Mme Ghislaine BOURDAUD
- Secrétaire-Adjointe responsable de la communication : Mme Nadia BELABAS
PLOUGONVEN

Le bureau se représente en totalité. Aucun autre membre de l'association ne se présente.

Le rapport moral et financier, ainsi que la composition de bureau, ont fait l'objet d'un vote unanime des adhérents présents ou représentés.

Annexe 1

Rapport Financier



▪ Recettes : 7 712.74€

- Adhésion : 227.00 €
- Location instruments : 3 444.00 €
- Librairie, accessoires : 3 613.36 €
- Instruments (location-vente) : 373.80 €
- Divers : 54.58 €

▪ Dépenses: 10 248.48€

- Instruments : 1 733.10 €
 - Une flûte traversière
- Librairie, accessoires : 6 870.77€
- Réparations : 863.00 €
- Divers : 781.61 €
 - Assurance APE, fournitures de bureau, frais de banque, NAS informatique

Bilan financier

Au 31/ 08/ 2017 : 18 399.09 €
Crédit mutuel : 3 325.82 €
Banque postale : 3 461.35 €
Caisse Epargne : 4 639.52 €
Livret bleu : 6 751.37 €
Caisse : 215.60 €

Exercice 2017/ 2018 : - 2 535.74 €
Recettes exercice : 7 712.74€
Dépenses exercice : 10 248.48 €

Au 31/ 08/ 2018 : 15 859.67 €
Crédit mutuel : 1 277.14 €
Banque postale : 3 413.35 €
Caisse Epargne : 4 639.52 €
Livret bleu : 6 298.75 €
Caisse : 230.91 €

6 870.77 € - 3 613.36 € = 3 257.41 € d'inventu ou
stock